

Le Canada est ordinairement au premier rang de ceux qui versent une contribution annuelle régulière à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies. Pour le total des versements effectués depuis 1949, le Canada vient en troisième position après les deux plus grands participants, les États-Unis et la Grande-Bretagne. Pour l'année budgétaire 1967-1968, le Gouvernement canadien a versé à l'Office 2.8 millions de dollars dont une tranche de 1.3 millions de dollars au titre des secours d'urgence que le Canada a accepté de fournir en réponse à un appel lancé par l'Office de secours et de travaux en faveur des personnes qui se trouvent dans un besoin urgent par suite des récentes hostilités en Moyen-Orient. Pour 1967-1968, le Canada verse à l'Office 500,000 dollars en espèces, l'équivalent de 2 millions de dollars en farine de blé et environ 300,000 dollars en moyens de transport. C'est pour des considérations d'ordre humanitaire que le Canada vient en aide à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies. Le Gouvernement canadien estime aussi que le programme auxiliaire de formation professionnelle et scolaire est indispensable au maintien de la paix dans cette région et à la liquidation définitive du problème des réfugiés en facilitant la réadaptation de ces derniers.

Fonds pour l'enfance (FISE)

En décembre 1946, l'Assemblée générale a créé le Fonds pour l'enfance (FISE) afin de venir en aide aux enfants des pays dévastés par la guerre après l'expiration du mandat de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction. Ce mandat a été révisé en 1950 et tout en continuant à fournir des secours d'urgence aux enfants victimes de catastrophes, le Fonds devait s'attacher surtout aux programmes à long terme portant sur la protection de l'enfance, en particulier dans les pays en voie de développement. En 1953, l'Assemblée générale a décidé de donner au Fonds un caractère permanent.

Le Fonds s'attache au bien-être, à l'hygiène et à l'alimentation rationnelle des enfants dont les pays d'origine pourront ensuite reprendre à leur compte les programmes ainsi lancés. Son aide n'est accordée que sur la demande des gouvernements qui doivent être en mesure d'en supporter les frais au moins à part égale, ce qui élimine les demandes peu fondées. Cette formule double les disponibilités versées par le FISE et jette les fondements de programmes locaux qui se poursuivront une fois cette aide terminée.

Le Fonds est constitué des contributions volontaires de gouvernements ou de particuliers. Depuis la création du FISE en 1946, le Canada y a versé pour sa part 17.8 millions de dollars. En 1965, des particuliers canadiens y ont versé 800,000 dollars et le Gouvernement canadien a fait passer sa contribution de 200,000 à un million de dollars. En souvenir des enfants morts à Aberfan, Pays de Galles, et à Dorion, Québec, il a versé, le 9 décembre 1966, une contribution spéciale de 100,000 dollars.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Le Programme des Nations Unies pour le développement a été créé par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 1965 par la fusion du Fonds spécial des Nations Unies et du Programme élargi d'assistance technique. Le Fonds spécial qui s'occupe essentiellement de l'assistance préalable aux investissements a commencé à fonctionner en 1959 tandis que le Programme élargi d'assistance technique avait été créé en 1949. Le Canada a joué un rôle primordial dans la création du PNUD et il a fait partie dès le début de son